

Déclaration de clôture

Je souhaite la bienvenue à tous celles et ceux qui sont avec nous aujourd'hui, dans nos locaux et en ligne, pour la dernière session des audiences publiques de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Vous avez été nombreux à nous accompagner dans ce long périple qui se termine aujourd'hui, pour ce qui est des audiences publiques.

Il y a exactement six mois, le 24 avril 2025, soit un mois jour pour jour après avoir prêté serment conformément à la loi sur les commissions d'enquête, je prononçais la déclaration d'ouverture de nos audiences publiques pour vous présenter notre équipe et vous informer de la portée et de l'approche préconisée.

Notre mandat pouvait paraître simple, mais il s'est avéré complexe. Rappelons que nous devons faire rapport sur les causes et circonstances des problèmes de gestion et de réalisation du programme CASA ainsi que sur le niveau de connaissance des personnes en autorité qui ont gravité autour du projet.

Cette enquête visait un projet spécifique, certes, mais un projet d'envergure. Les faits s'échelonnent sur plus de douze années et couvraient trois gouvernements successifs. Le défi était important non seulement quant à la portée du mandat, mais également en ce qui a trait au temps qui nous était imparti.

Au cours de ces 75 jours d'audience publique et à travers ces quelques 131 témoins, les procureurs de la Commission ont exposé la trame factuelle du dossier et d'innombrables suggestions de recommandations.

Plusieurs sujets du projet devaient être couverts : sa genèse, les contrats, l'exécution de ceux-ci et, dans la mesure où les privilèges le permettaient, la transaction de 2020 ainsi que la mise en service de la plateforme SAAQclic et ses conséquences. Ajoutons, la facturation et les aspects financiers du projet CASA, sa direction interne et les redditions de compte du projet aux divers échelons hiérarchiques et politiques, et j'en passe.

Mais comme les défis m'animent, j'ai recruté une équipe d'élite mue par ce même sentiment et constituée de personnes dynamiques, expérimentées en matière de commissions d'enquête et habilités à trouver des solutions pratiques. À des

collaborateurs de longue date qui avaient des expertises connexes au mandat, dont certains qui avaient travaillé notamment avec moi à la Commission Charbonneau ainsi qu'au Bureau de l'inspecteur général de Montréal et à qui nous avons greffé des spécialistes disposant d'expériences utiles à notre mandat.

Dans le cadre d'une Commission d'enquête, les procureurs et les enquêteurs sont les alter ego du Commissaire. Notre rôle est d'enquêter et de faire rapport de nos recommandations. Ce n'est pas un processus contradictoire comme dans une salle de Cour, mais un exercice inquisitoire. Il ne s'agit ni d'une confrontation entre deux parties, ni d'un litige, mais c'est un exercice dans lequel tout le monde participe à la réalisation du mandat ainsi qu'à la recherche de la vérité, incluant les avocats des participants.

Rappelons que dans ce type d'enquête, le Commissaire, même si cette fonction est souvent dévolue à un juge en exercice comme c'est le cas en l'espèce, celui-ci joue le rôle non d'un adjudicateur mais d'un enquêteur. Lorsqu'on m'a confié cette enquête, je ne disposais pas d'éléments de preuve établissant les faits, les causes et les circonstances des événements qu'on me demandait d'enquêter. C'était précisément mon rôle avec mon équipe de les rechercher pour ensuite les analyser.

Lors des audiences, j'ai déjà cité les propos de l'honorable juge Gilles Létourneau de la Cour d'appel fédérale dans l'arrêt *Gagliano c. Gomery*. Je crois qu'il est opportun de les répéter de nouveau et je cite. Vous allez comprendre que j'aime beaucoup le juge Létourneau :

[22] Un bon enquêteur, tout comme un fin limier, c'est celui qui est animé de soupçons qu'il s'efforce de valider pour clore le dossier ou de dissiper pour faire porter sa recherche sur d'autres pistes. Ce faisant, il peut et va souvent créer une apparence de partialité. Ainsi, par ses questions, ses interventions et celles de ses procureurs qui procèdent à des interrogatoires serrés de témoins, un commissaire peut un jour donner l'impression qu'il a un préjugé défavorable à l'égard d'une personne ou d'un groupe qui, à ce moment-là, fait l'objet d'une attention particulière de la part de la commission. Mais lorsque, le lendemain, l'attention de la commission se portera sur quelqu'un d'autre, c'est cette dernière personne qui sera alors encline à croire que c'est plutôt sur elle que s'exerce le préjugé défavorable. Toutefois, c'est là le propre d'une enquête.¹

Comme je l'avais promis au début de nos travaux, rien ne s'est fait en catimini et tout s'est passé dans la plus grande transparence et en toute impartialité. Seule la preuve présentée en public, la preuve que vous avez toutes et tous entendue, sera prise en compte dans l'élaboration de notre rapport final.

¹ *Gagliano c. Gomery*, [2011] CAF 217, par. 22.

Je vous rappelle que nous avons intégré dans nos *Règles de fonctionnement* des déclarations de conflits d'intérêts obligatoires pour tous les membres de la Commission et des mesures de protection afin de garantir l'impartialité des enquêtes. Le registre ainsi constitué en regard des personnes qui ont témoigné à la Commission sera rendu public prochainement comme je vous l'avais annoncé.

Ce fut un feu roulant. Alors que les procureurs commençaient à interroger des témoins publiquement, assistés d'avocats, d'enquêteurs, d'analystes et de spécialistes en matière de technologie de l'information, de gouvernance, de comptabilité et d'administration publique, ils en préparaient d'autres. Ils retraçaient encore l'échange courriel, la note, le napperon qui permettaient de questionner d'autres témoins. Tout un casse-tête pour l'équipe.

On va parler de train encore. C'était comme si une partie de l'équipe s'affairait à installer les rails rapidement pendant que la locomotive dévale la pente à toute allure. Tout a été concocté avec un sentiment d'urgence, mais cela s'est fait avec soin et précaution et rien n'a été laissé au hasard. Malgré le rythme infernal auquel ils ont été soumis, je constate que toutes les pierres ont été soulevées, comme je vous l'avais promis. Nous avons tous les outils pour faire rapport au gouvernement du Québec sur ce qui est passé.

Pour être en mesure de remplir utilement ses rôles d'enquête, d'éducation et de recommandation, une commission d'enquête doit tirer des conclusions de fait qui conduiront à des propositions susceptibles d'empêcher d'autres situations analogues. Pour procéder à cette étape, j'aurai besoin de refaire le tour de la preuve, de m'alimenter des témoignages et des documents déposés. Je devrai revisiter l'édifice que nous avons construit et tenir compte des éléments pertinents suggérés par les experts et spécialistes en semblable matière.

Les commissions d'enquête publique existent pour que la population prenne connaissance des informations qui y sont présentées. Comme elles naissent souvent à la suite d'un scandale ou d'une situation exceptionnelle, elles visent à rassurer la population. C'est pourquoi nous avons demandé que le site Internet soit accessible, que les citoyens puissent suivre nos travaux en direct, qu'ils s'y retrouvent facilement, qu'ils puissent consulter toutes les pièces auxquelles nous faisons référence, y réentendre tous les témoignages et suivre l'enquête à leur rythme.

Dans les deux dernières semaines, nous avons entendu des spécialistes et des experts qui ont communiqué des informations et des opinions dont je tiendrai compte lorsque je ferai part de mes recommandations pour éviter qu'une situation comme celle que nous avons eu à évaluer ne se reproduise. Leurs suggestions s'ajoutent à celles que chaque témoin a été invité à faire suite à son témoignage devant nous.

La nécessité d'opérer dans l'œil du public nous oblige à accorder une place privilégiée aux médias. En l'espèce, comme dans d'autres commissions d'enquête, une salle de travail leur a été offerte pour faciliter leurs opérations. Cent vingt-cinq (125) journalistes, photographes et caméramans ont été accrédités pour assister aux audiences. Du début à la fin des travaux, nous avons pu compter sur leur présence attentive, studieuse et fidèle et je les remercie de la rigueur et du sérieux qu'ils ont mis à rapporter ce qui a été dévoilé pendant les six derniers mois. Ils sont des piliers de notre démocratie.

Permettez-moi de citer la Cour suprême du Canada, quant aux rôles des médias dans le cadre des procédures judiciaires. Vancouver Sun (Re), [2004] 2 R.C.S. 332, 2004 CSC 43 :

25. L'accès du public aux tribunaux assure l'intégrité des procédures judiciaires en démontrant « que la justice est administrée de manière non arbitraire, conformément à la primauté du droit » (...) La publicité est nécessaire au maintien de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux. Elle fait partie intégrante de la confiance du public dans le système de justice et de sa compréhension de l'administration de la justice. En outre, elle constitue l'élément principal de la légitimité du processus judiciaire et la raison pour laquelle tant les parties que le grand public respectent les décisions des tribunaux.

26. Le principe de la publicité des débats en justice est inextricablement lié à la liberté d'expression garantie par l'[al. 2 b \)](#) de la [Charte](#) et sert à promouvoir les valeurs fondamentales qu'elle véhicule (...). La liberté de la presse de faire rapport sur les instances judiciaires constitue une valeur fondamentale. De même, le droit du public d'être informé est également protégé par la garantie constitutionnelle de la liberté d'expression (...). Étant donné que c'est elle qui véhicule au public l'information concernant le fonctionnement des institutions publiques, la presse joue un rôle vital (...)

Ces principes, auxquels je crois profondément, s'appliquent avec autant de force, sinon plus dans le cadre d'une commission d'enquête publique. On a eu la preuve à tous les jours du sérieux et de la rigueur de nos médias ici au Québec.

J'ai voulu élargir notre diffusion parce qu'il faut s'adapter aux façons avec lesquelles les citoyens prennent connaissance de ce qui les entoure. Même si une bonne partie de la population tient encore à ce que les médias dits traditionnels les informent, une autre partie aime mieux s'informer directement sur les sites Internet ou à travers les médias sociaux. Nous avons donc ouvert nos portes non seulement aux journalistes traditionnels, mais aussi aux *tiktokeurs*, aux blogueurs,

aux *Youtubers* et *Facebookers*. Tout ce qui permet de vous rejoindre doit être favorisé, vous le public à qui les Commissions d'enquête sont destinées au premier chef. J'ai donc été ravi de votre engouement pour les travaux de la Commission. Les chiffres dont dispose l'agence de diffusion qui nous accompagne sont impressionnants. C'est du jamais vu et cela démontre clairement votre intérêt.

C'est à la fois un privilège et un lourd fardeau que d'avoir entendu et questionné chacune des quelque 131 personnes, soit 100 témoins de faits et 31 intervenants ou experts qui se sont présentés devant moi, car ma tâche sera de tenir compte des nuances de leur témoignage et de conclure à cet égard. La preuve est volumineuse puisque nous avons recensé près de 25 000 pages de notes sténographiques de témoignages. Plus de 200 000 documents ont été étudiés par nos équipes et de ce nombre, plus de 2 500 documents de plusieurs pages ont été versés en preuve et sont accessibles sur notre site web.

C'est fort de tous ces témoignages, de tous ces documents, de toutes ces suggestions de recommandations que nous nous sommes résignés à demander au gouvernement une ultime prolongation de délai pour pouvoir prendre un pas de recul et bien soupeser la preuve afin de rendre un rapport et faire des recommandations à la hauteur de vos attentes.

C'est ainsi que notre mandat se terminera le vendredi 13 février 2026. Même avec cette prolongation, l'enquête que nous avons réalisée se sera faite en un temps record. Nous avons été l'une des plus rapides Commissions d'enquête dans l'histoire récente du Québec.

Je désire remercier personnellement plusieurs personnes et permettez-moi d'être long à cet égard. Tout ce que je veux dire, je le ressens et je vais le dire avant d'être ému.

Je désire remercier toutes les personnes ayant œuvré de près ou de loin à construire cet édifice.

- Au premier chef, merci, madame la greffière, Anne-Marie Leduc, spectatrice privilégiée de toute cette affaire. Elle a entendu tous les témoins avec moi depuis le début. Vous avez été présente, allumée et efficace tout au long du processus. Votre expérience nous a été précieuse.
- Merci aux assistantes-greffières – je les nommerai individuellement plus tard – de vous être succédées depuis le début pour nous permettre d'afficher les pièces aux témoins et au public. Il ne faut pas oublier que nous avons deux salles : Québec et Montréal.
- Merci aux procureurs des parties, particulièrement à ceux qui représentent la SAAQ et le Procureur général du Québec.

- Pour la SAAQ : Me Audrey Gagnon et Me Sébastien Laprise de chez Langlois, de même que les avocats internes de la SAAQ ayant comparu devant nous : Me Jerome Leclerc, Me Nicolas Lafrance, Me Isabelle Leblanc, Me Candice Davidster, Me Annie Plourde, Me Felix Vallée, Me Edith Geneviève Giasson, Me Robert Sutherland.
- Pour le Procureur général du Québec, Me Pierre-Luc Beauchesne, Me Patricia Blair, Me Marie-France LeBel, Me Audrey-Anne Blais, Me Philippe Clément et Me Maxime Seyer-Cloutier.

Les participants ont toujours été présents avec nous, ont été efficaces et leur professionnalisme m'a impressionné. Ils ont su s'adapter aux façons de faire d'une Commission d'enquête pour nous accompagner dans la recherche de la vérité. Leur contribution a été fondamentale. Je vous remercie pour le travail énorme que vous avez fait et vos sacrifices durant cette période.

- Merci aussi aux autres participants, le Directeur des poursuites criminelles et pénales qui avait demandé un statut de participant et les deux syndicats ayant obtenu le statut de participant, soit le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, qui se sont présentés devant nous en audience.
- Merci à l'équipe de coordination de la SAAQ dirigée par Mme Julie Guillemette. Bien évidemment, nous avons obtenu, grâce à la Loi sur les commissions d'enquête, beaucoup de documents, beaucoup de renseignements mais on a eu un service vraiment plus. La SAAQ a mis en place un comité de coordination avec les enquêteurs et procureurs de la Commission et je tiens à les remercier pour le travail véritable qu'ils ont pu faire. Merci à Mme Guillemette et son équipe.
- J'aimerais mentionner un travailleur de l'ombre, Me Nicholas Saint-Jacques, Ad. E., qui a accepté d'agir comme *Amicus Commissionis*. Ça n'existait pas au Québec et nous, on l'a inventé. C'est un avocat indépendant qui a fait en sorte de travailler sur toute la question des privilèges pour qu'on puisse le plus possible la présenter en audiences publiques. La première qualité d'une commission d'enquête publique est d'être publique. Sous l'œil attentif de Me Saint-Jacques, nous avons pu avoir les bons documents pour nos travaux.
- Merci aux constables spéciaux qui ont assuré l'ordre et la bonne conduite de nos audiences tant à Québec qu'à Montréal. Je salue Benjamin et Soufiane qui sont avec nous aujourd'hui. Bravo Messieurs.
- Merci aux techniciens. Eux, vous ne les voyez pas, mais ils sont d'une importance capitale. Ils sont dans leur bunker. Merci aux techniciens,

ingénieurs du son, réalisateurs et gestionnaires de projet de PQM.net et du personnel du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui ont assuré la diffusion en direct et l'enregistrement des audiences, tant à Québec qu'à Montréal. Particulièrement à ceux qui sont présents aujourd'hui dans la salle de montage : Sid, Gabriel, Simon-Pierre, Louis, Zouhir et Denis. Et Michel Levasseur qui est parmi nous aujourd'hui.

- Merci à Yannick et Daniel, gestionnaire de l'immeuble qui sont parmi nous aujourd'hui, que je vois et salue à l'arrière. Messieurs, vous nous avez rendu la tâche plus facile. Je vous ai connu du temps du temps de Charbonneau. Vous êtes encore là aujourd'hui. Il y a une stabilité.
- Merci à nos sténographes qui ont retranscrit presque 25 000 pages de notes avec célérité et rapidité.
- Merci à la Ville de Québec qui nous a reçus gracieusement dans ses locaux pendant plusieurs semaines, nous permettant de rejoindre les citoyens de la Vieille Capitale.
- Merci à tous les ministères et organismes qui ont collaboré avec nous et nous ont donné leur soutien tout au long du processus.
- Merci particulièrement au personnel du ministère de la Justice qui nous a fourni le soutien matériel et logistique nécessaire à la réalisation de nos travaux.
- Merci aux différents intervenants qui d'une façon ou d'une autre, nous ont accompagnés pendant les derniers six mois.

Je veux prendre le temps de remercier ma magnifique équipe. Je dis toujours On n'est jamais meilleur que son équipe.

- Merci à mon équipe de direction, Madame Véronyck Fontaine, Secrétaire de la Commission et administratrice générale, Me Joanne Marceau, directrice des communications. Merci mesdames pour votre travail et votre soutien. Merci Monsieur Robert Pigeon, directeur aux enquêtes et à Me Simon Tremblay, procureur en chef.
- Merci aux procureurs : Me Vincent Ranger, Me Marie-Claude Sarrazin, Me Alexandre Thériault-Marois et Me Mélanie Tremblay.
- Merci aux avocats qui ont toujours été en soutien des procureurs, que vous avez vu assis derrière et qui font un travail incommensurable : Me Charlotte Deslauriers-Goulet, Me Imène-Fattouma Lammali, Me Keith Riti, Me

Alexandre Thibault, Me Julia Yu et Me Simon Laliberté, avocat en chef adjoint.

- Merci à nos avocates-conseils : Me Elisabeth Ferland et Me Martine Valois.

En ce qui concerne les procureurs et avocats, j'aimerais remercier les villes de Laval, Montréal et Québec ainsi que les bureaux Sarrazin Plourde et le bureau IMK pour les ressources de grand talent qu'ils ont accepté de nous prêter le temps que dure la Commission.

- Merci aux enquêteurs : Nancy Boulerice, Michel Comeau, Éric Gagné, André Laroche, Stéphane Levasseur, Nicodemo Milano, Giovanni Moriello, Alain Perreault, Minh Tri Truong et Michel Forget, directeur adjoint aux enquêtes. Merci Madame et Merci Messieurs.
- Merci aux enquêteurs spécialisés : M. Éric Desaulniers, M. Gilles Gagnon, Mme Nathalie Giguère, Mme Marie-Sylvie Le Rouzès et Mme Manon Tremblay.
- Merci à nos analystes : Olivier Bianki, Omar Hafez, Félix Huot-Richer, Katerie Lakpa, Clairbeau Landu Mazebo, Marie Pagé et Dominique Pelletier. Ces gens-là sont soit des étudiants en droit dans diverses universités ou au Barreau du Québec. Il y en a même un qui a commencé son stage. De ce que j'ai vu, ne vous inquiétez pas pour votre avenir. Vous n'avez pas compté vos heures. Je suis très fier de vous.
- Et merci à tout le personnel de soutien : mon adjointe exécutive, Mme Xiomara Barbareno, aussi greffière adjointe, Mme Laury Castonguay, greffière adjointe à Québec, Cédric Champagne, qui s'occupe du transfert à la BaNQ, Mme Nadya Dubois, Mme Danièle Fortier, Mme Danielle Lafond et Mme Pascale Tremblay.

C'est un travail colossal que vous avez accompli et vous l'avez réalisé avec brio. On n'imagine pas l'ampleur de la tâche qui vous était dévolue et les sacrifices que vous avez faits.

Je sais que vos familles vous ont trouvé bien absents. Je veux à cet égard les remercier, particulièrement la mienne, pour nous avoir permis de remplir ce mandat pendant les derniers mois.

Nous voulons aussi remercier le public de son soutien qui nous a facilité la tâche puisque travailler sous l'œil du public et dans son intérêt est un honneur, une fierté pour chacun d'entre nous.

Plusieurs membres de l'équipe nous ont quittés pour retourner à leurs occupations, mais d'autres m'accompagneront dans les prochains mois pour la

prochaine étape de mon mandat : la rédaction du rapport et l'élaboration de recommandations visant à améliorer les pratiques dans le but d'éviter qu'une situation comme celle sous étude ne se reproduise. Le gouvernement ayant accepté de nous donner du temps pour que nous puissions déposer un rapport de qualité, nous nous mettrons à la tâche rapidement pour structurer, écrire le rapport et déposer les recommandations qui s'imposent.

Dès lundi, nous concentrerons 100% de nos efforts à la rédaction de notre rapport. Nous mettrons les efforts nécessaires pour que celui-ci soit à la hauteur de vos attentes.

Merci et à bientôt. La prochaine fois que je m'adresserai au public ce sera après le 13 février et je vous fais le scoop, ce sera à Québec.

Lue à Montréal, le 24 octobre 2025 par le Commissaire, l'honorable Denis Gallant